



Le 24 avril 2022

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Merci de transmettre le bulletin **d'adhésion 2022** à vos connaissances car les projets éoliens à **Parlan (15)**, à **Camps (19)** ou dans le Lot ne sont pas abandonnés.

Voici des informations qui pourraient vous intéresser. Beaucoup d'entre elles proviennent du site **Vents et Territoires**. Comme sur le **site de l'APPGE**, les liens sont en **rouge**, **soulignés** et **en gras**. Les images peuvent être agrandies en cliquant dessus

Le Lot devient actionnaire d'une société d'économie mixte.



"Ainsi, ce sont 540 000€ que va débloquent le département du Lot, afin de se positionner sur cette société d'économie mixte créée par la Fédération départementale d'énergies du Lot, sans perdre de vue l'objectif fixé, à savoir un **doublement de la production d'énergies renouvelables d'ici 2050 ...**" [lire l'article dans La Dépêche du 19 avril 2022](#)

Le 30 avril 2022 à la salle des fêtes de Glénat (15) à 20 h 30

Éoliennes, antennes relais, nappes phréatiques et failles rocheuses, **trois éleveurs** viennent vous rencontrer pour vous faire part de leurs observations et du parcours du combattant qu'ils endurent. **Ils ont tous perdu des troupeaux du fait des éoliennes.**



Alors que la **Dreal Occitanie n'a pas encore officialisé sa carte des zones favorables à l'éolien terrestre industriel**, des associations qui se sont procuré le document montent déjà au créneau.

C'est le cas du **collectif pour la Protection des paysages et de la biodiversité 34-12**. Basé à Lodève, il regroupe 65 associations du Nord-Hérault et du Sud-Aveyron. Lire l'article dans [Midi-libre du 14 avril 2022](#)

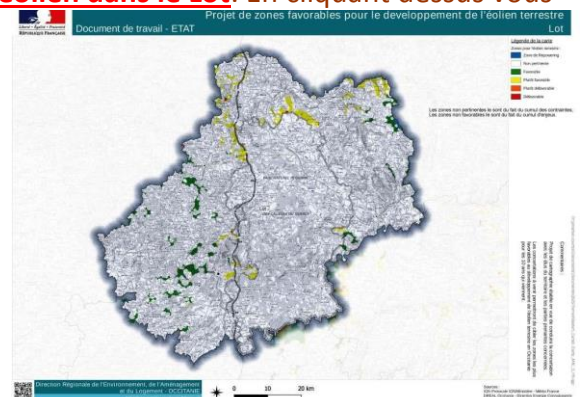


Le collectif **TNE-OE** nous a fait parvenir la carte des **zones favorables à l'éolien dans le Lot**. En cliquant dessus vous

pourrez l'agrandir et ainsi voir les

zones favorables (en vert) et plutôt favorable (en jaune). Ce que j'ai remarqué c'est que les gorges de la Cère et de l'Escaumels sont en jaune malgré leur importance pour la biodiversité !

Consultez le site de **TNE-OE** qui publie le 10 avril 2022 "[La biodiversité](#) : un combat permanent et essentiel "



Pourquoi il faut interdire la compensation ?

" Ce processus de compensation aboutit à une forme de marchandisation de la biodiversité....Comme le détaille longuement le texte d'ATÉCOPOL, les conséquences néfastes sont multiples et déjà bien documentées..... La compensation est d'abord un droit à dégrader pour les entreprises et les collectivités qui la mettent en œuvre. " Lire l'article complet dans [TNE-OE du 11 avril 2022](#)

Etats Unis : Chauve-souris et éoliennes :

" La Journée d'appréciation des chauves-souris est le 17 avril, et alors que nous nous arrêtons pour admirer ces créatures uniques, nous reconnaissons également que les chauves-souris sont confrontées à de nombreuses menaces, notamment le déploiement accru de l'énergie éolienne ". Lire l'article dans [Cleantechnica du 17 avril 2022](#)



Huit millions de dollars. C'est la somme qu'a été condamnée à payer ESI Energy pour la mort d'au moins 150 aigles - dont des **pygargues à tête blanche**, emblème des États-Unis - dans 50 de ses 154 parcs éoliens, rapporte le New York Times.

L'entreprise américaine avait plaidé coupable pour trois chefs d'accusation de violation de la loi concernant les oiseaux migrateurs, "**chacun basé sur la mort documentée d'aigles royaux** en raison d'un traumatisme contondant après avoir été **percutés par des pales d'éoliennes** dans des installations particulières du Wyoming et du Nouveau-Mexique, où ESI n'avait pas demandé les permis nécessaires", précise le ministère de la Justice des États-Unis dans un communiqué. Lire l'article du [Courrier International du 11 avril 2022](#).

Espagne : Dans les Asturies, en 20 ans, l'**industrie éolienne** espagnole a abattu des **milliers d'oiseaux en voie de disparition** en toute impunité. Lire l'article complet de [StopheseThings du 15 avril 2022](#).

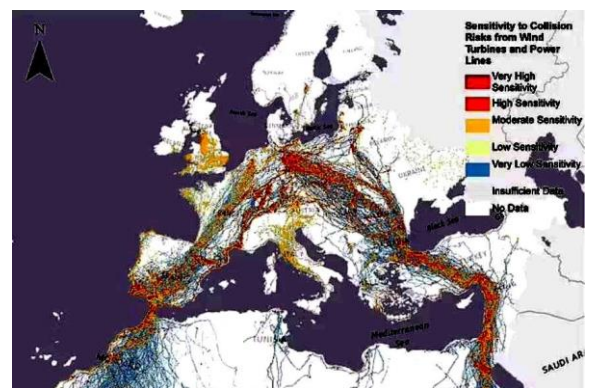
Une étude de l'Université d'East Anglia identifie les "points chauds" de collision pour les oiseaux migrateurs et le bilan mortel des éoliennes sur les oiseaux migrateurs :

la carte met en évidence les "**points chauds de collision**" en Europe et en Afrique du Nord où les **hiboux, les cygnes et les aigles** sont les plus à risque d'être tués par les pales des générateurs électriques

Beaucoup se trouvent dans le sud de la France, le sud de l'Espagne et le littoral marocain

Ils sont particulièrement concentrés sur les routes migratoires importantes

Les chercheurs disent que les nouveaux développements devraient être minimisés dans ces domaines
Par [Sophie Curtis pour mailonline 12 avril 2022](#)



Allemagne : les Verts abandonnent la protection des espèces

Le gouvernement allemand a annoncé un compromis visant à garantir que l'expansion de l'énergie éolienne terrestre ne soit pas entravée par des règles de protection de l'environnement trop strictes....Au cœur du compromis se trouve un nouveau cadre permettant de **contourner les lois sur la protection de la nature lors de l'approbation de nouvelles éoliennes**.....Les deux ministres ont également convenu d'inclure une disposition dans les lois sur la protection de la nature afin d'assouplir les exigences relatives au repowering, Lire les articles du [5 avril 2022 dans Euractiv](#) ou du [4 avril dans Welt](#)

Mexique : Hécatombe d'oiseaux sur une route migratoire mondiale

" **Neuf mille neuf cents oiseaux et chauves-souris seraient morts en une seule année à la Venta II, par collision avec les éoliennes**", chiffre la Banque mondiale. " Le parc est bâti sur la route d'oiseaux migrateurs la plus fréquentée au monde (690.000 oiseaux en transit par jour dans l'isthme)", selon l'étude préalable au projet réalisée par la CFE et l'Institut de l'écologie. L'étude note, de plus, que la perte de végétation pourrait réduire l'habitat pour la faune sauvage. Lire l'enquête de [France 3 du 29 mars 2022](#)

France : Total-Energie a **inauguré**, discrètement, la **dernière centrale à gaz française, le 31 mars 2022**, à Landivisiau (Finistère). Lire l'article dans [Connaissance des Energies du 30 mars 2022](#)




Echauffour Environnement: Le village d'Echauffour, dans le département normand de l'Orne, est aujourd'hui une des références nationales du combat contre le déploiement anarchique de l'éolien et des manipulations pour rendre réglementaires les nuisances imposées aux riverains. [Consulter son site](#)

Une pétition en ligne : 5 à 6 éoliennes sont en projet porté par la **Société Cubico dans le secteur Haut Ségala du Grand Figeac**, sans concertation ni information préalable de la population par les mairies


Vous pouvez aussi télécharger

 Le bulletin [d'adhésion 2022](#);

 Le collectif 34-12 propose un diaporama modifiable par chaque association "**Bannir l'éolien**". N'hésitez pas à [le télécharger](#)

 Le triptyque de la [FED actualisé août 2020](#) qui résume les principales raisons conduisant à refuser les éoliennes. Il s'agit d'un document format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement.

 Les [powerpoints de l'APPGE](#) dénonçant les dangers des éoliennes.

 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 [L'avis négatif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/

 Le dossier de [Vent du Milan](#).

Faisons respecter la loi :

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences..."

La loi constitutionnelle [n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis .

Gardez-vous en bonne santé

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Patrick Verrier, président
Dominique Lacambre, trésorier
Gilles Forhan, secrétaire
Bernadette Forhan, relecture
Brigitte Briard, présidente d'honneur

Pour vous désabonner
[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)